

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA FORTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 19H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC J0W 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # DPDL210239 ◀

Nature et effets :

- Construire un bâtiment accessoire de 35,55 mètres carrés à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux du ruisseau permanent dans le prolongement de la résidence ayant un droit acquis pour la marge de recul au lac Gauvin, alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 7.2.3, exige une marge de recul au cours d'eau de 20 mètres.

Désignation de l'immeuble : 132, Montée Foisy


Lot : 3 315 199

Zone : VIL-09

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, au plus tard avant la levée de l'assemblée publique du 13 septembre 2021, **par écrit seulement**, adressé à la Municipalité de Lac-des-Écorces :

- par la poste au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0
- par courriel à dg@lacedsecorces.ca
- ou par écrit déposé lors de la séance ordinaire du conseil

Donné à Lac-des-Écorces, ce 26^e jour d'août 2021.



Linda Fortier
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Linda Fortier, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 26^e jour d'août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour d'août 2021.



Linda Fortier
Secrétaire-trésorière